



Incident piéton voiture sur parking magasin

Par **nefeli**, le **12/04/2015** à **12:04**

Bonjournil y a quatre jours, En sortant en marche arrière d'une place en épi dans un parking souterrain de magasin, j'ai touché apriori une personne qui se situait dans mon angle mort, de dos et marchant pour se rendre elle-même à son véhicule.rn Elle est venue me voir en me disant que j'avais failli la faire tomber et qu'elle avait mal au dos.rnJe lui ai proposé d'aller consulter et lui ai laissé mon téléphone. Elle n'a pas voulu consulter et est repartie au volant de son véhicule.rnElle a m'appelé le lendemain en me disant q'elle avait mal dormi mais qu'elle n'était pas allée consulter. Je lui ai redis d'y aller voire même d'aller à l'hôpital. Le surlendemain, elle m'a envoyé un message me disant qu'elle était sous antiinflammatoires et que son médecin lui avait conseillé de faire un constat. Que dois-je faire, ce cas de figure ne m'étant jamais arrivé. Quels sont les formulaires à faire, je n'ai aucune preuve qu'elle n'ait pas déjà un problème et qu'elle exploite la situation.

Par **moisse**, le **12/04/2015** à **15:43**

Bonsoir,rnVous devez immédiatement aviser votre assureur en lui adressant un constat circonstancié.rnNe cherchez pas midi à 14 heures:rn* vous êtes en tort puisqu'en manœuvre qui plus est en marche arrièrern* la loi Badinter oblige l'assureur du véhicule à moteur à l'indemnisation des victimes, piétons et cyclistes, sans recherche de responsabilité.